



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL - 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDÉ (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

01-2026_Débat orientation budgétaire - budget AEP 70400

M. le président rappelle que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5711-1-36 du CGCT, il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédent l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Pour le budget AEP 70400, ont été exposées les orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ont été présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Le Président
Didier ALDOIT



02-2026



Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le 30/01/26
ID : 033-200079929-20260129-02_2026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1): Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

02-2026_Débat orientation budgétaire - budget ASC 70420

M. le président rappelle que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5711-1-36 du CGCT, il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédent l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Pour le budget ASC 70420, ont été exposées les orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement

Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ont été présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Président
Didier AUDOIT*





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1): Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

03-2026_Débat orientation budgétaire - budget ANC 70425

M. le président rappelle que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5711-1-36 du CGCT, il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédent l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Pour le budget ANC 70425, ont été exposées les orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ont été présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Président
Didier AUDOIT*



04-2026



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint.

04-2026_Répartition des charges de fonctionnement budget eau potable 70400, assainissement collectif 70420 et
eau grise 70425

Vu la délibération du 09 décembre 2025 relative à la répartition des charges pour 2026,
Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des charges avant le vote du budget primitif 2026,
Le président propose la répartition suivante pour les dépenses concernées :

Article	Objet	70400 - AEP	70420 - ASC	70525 - ANC
6063.	Fournitures d'entretien et de petit équipement	47.5%	47.5%	5%
6064.	Fournitures administratives	47.5%	47.5%	5%
6066.	Carburants	47.5%	47.5%	5%
6068.	Autres matières et fournitures	47.5%	47.5%	5%
6122.	Crédit-bail mobilier	47.5%	47.5%	5%
6132.	Locations immobilières	47.5%	47.5%	5%
6135.	Locations mobilières	47.5%	47.5%	5%
6137.	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	50%	50%	
614.	Charges locatives et de copropriété	47.5%	47.5%	5%
61551.	Matériel roulant	47.5%	47.5%	5%
6156.	Maintenance	47.5%	47.5%	5%



Envoyé en préfecture le 30/01/2026
 Reçu en préfecture le 30/01/2026
 Publié le 30/01/26
 ID : 033-200079929-20260129-04_2026-DE

04-2026

6161.	Primes d'assurances/Multirisques	47.5%	47.5%	5%
6168.	Primes d'assurances - Autres	47.5%	47.5%	5%
617.	Études et recherches	47.5%	47.5%	5%
618.	Divers	47.5%	47.5%	5%
6218.	Autres personnels extérieurs	47.5%	47.5%	5%
6226.	Honoraires	47.5%	47.5%	5%
6227.	Frais d'actes et de contentieux	47.5%	47.5%	5%
6228.	Divers	47.5%	47.5%	5%
6231.	Annonces et insertions	47.5%	47.5%	5%
6237.	Publications	47.5%	47.5%	5%
6251.	Voyages et déplacements	47.5%	47.5%	5%
6255.	Frais de déménagement	47.5%	47.5%	5%
6256.	Missions	47.5%	47.5%	5%
6257.	Réceptions	47.5%	47.5%	5%
6261.	Frais d'affranchissement	47.5%	47.5%	5%
6262.	Frais de télécommunications	47.5%	47.5%	5%
6281.	Concours divers (cotisations)	47.5%	47.5%	5%
6287.	Remboursements de frais	47.5%	47.5%	5%
6288.	Autres	47.5%	47.5%	5%
6332.	Cotisations versées au F.N.A.L.	47.5%	47.5%	5%
6336.	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	47.5%	47.5%	5%
63512.	Taxes foncières	50%	50%	
6378.	Autres taxes et redevances	47.5%	47.5%	5%
6411.	Salaires, appointements, commissions de base	47.5%	47.5%	5%
6413.	Primes et gratifications	47.5%	47.5%	5%
6451.	Cotisations à l'URSSAF	47.5%	47.5%	5%
6453.	Cotisations aux caisses de retraites	47.5%	47.5%	5%
6454.	Cotisations aux ASSEDIC	47.5%	47.5%	5%
6458.	Cotisations aux autres organismes sociaux	47.5%	47.5%	5%
6475.	Médecine du travail, pharmacie	47.5%	47.5%	5%
648.	Autres charges de personnel	47.5%	47.5%	5%
6512.	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	47.5%	47.5%	5%
6531.	Indemnités	47.5%	47.5%	5%
6533.	Cotisations de retraite	47.5%	47.5%	5%
658.	Charges diverses de gestion courante	47.5%	47.5%	5%
678.	Autres charges exceptionnelles	47.5%	47.5%	5%

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette clé de répartition pour l'exercice comptable 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président Didier AUDOIT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauge quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauge quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauge quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

05-2026_ Régularisation de la participation de la collectivité à des contrats individuels de mutuelle santé labellisés – Agents sous contrat de droit privé

Le Comité Syndical

VIII

- Le Code du travail relatif à la protection sociale complémentaire des salariés applicable aux agents de droit privé ;
 - La loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la complémentaire santé obligatoire et aux régimes collectifs ;
 - Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties minimales et à la participation obligatoire des employeurs ;

Considérant :

- Que les agents de droit privé de la collectivité peuvent bénéficier d'une participation financière aux contrats individuels labellisés ;
 - Que cette participation doit **respecter le seuil minimal obligatoire fixé par décret** (15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026) ;

05-2026

Décide à l'unanimité :

Article 1 – Reconnaissance et régularisation

La collectivité reconnaît et régularise la participation financière existante aux contrats individuels de mutuelle santé labellisés, versée aux agents de droit privé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 – Montant de la participation

La participation de la collectivité est fixée à 82 €.

Article 3 – Faculté de souscription

La souscription à un contrat individuel labellisé reste **facultative pour le salarié**.

Article 4 – Modalités de versement

La participation est versée **directement au salarié sur son bulletin de paie et soumise aux cotisations sociales**.

Article 5 – Attestation et conformité

Le bénéfice de la participation est conditionné à la production par le salarié d'une **attestation d'adhésion au contrat individuel labellisé**, conforme aux garanties minimales prévues par le décret n°2022-581.

Article 6 – Communication

La présente délibération sera portée à la connaissance de l'ensemble des salariés de droit privé et versée au registre officiel des délibérations de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Didier AUDOIT

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le 30/01/26
ID : 033-200079929-20260129-05_2026-DE

